

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-23

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE A ST-NICOLAS DE LA GRAVE EXECUTION DE LA CONVENTION DE MANDAT

Lors de la réunion du 12 février 2003 consacrée à l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2003, l'Assemblée Départementale a approuvé le schéma directeur d'aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne ainsi que les projets d'investissement pour la période 2003-2007.

Aux termes d'une délibération de la Commission Permanente du 15 décembre 2003, le Département a approuvé le programme pluriannuel des opérations à réaliser en matière de bâtiments et, conjointement, a confié l'engagement des études préalables à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (Sémateg).

A l'issue de sa séance du 19 septembre 2005, notre Commission a confié à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (Sémateg) la réalisation de cette opération en maîtrise d'ouvrage déléguée et, parallèlement, a approuvé le programme selon la configuration suivante :

- 1ère phase : construction de locaux pédagogiques, vestiaires-sanitaires et 4 chalets d'hébergement
- 2ème phase : réhabilitation de l'hébergement existant et de la restauration collective.

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux afférent à la phase I, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 octobre 2005 a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

Lot	Nature des Travaux	Attributaire	Offres de base (H.T)
1	Gros oeuvre	ETC	414 434,87 €
2	Isolation par l'extérieur Bardage bois	BDF	81 484,33 €
3	Couverture zinc	Fiche	126 537,70 €
4	Faux plafonds plâtrerie	Lagarrigue	68 724,38 €
5	Menuiseries aluminium	BSA	13 667,40 €
6	Menuiseries extérieures et menuiseries bois	BDF	95 479,00 €
7	Electricité chauffage VMC	Blasco	46 953,00 €
8	Plomberie sanitaire	Sotherm	35 461,23 €
9	Revêtements sols durs	Merz	39 690,58 €
10	Peintures	Pinto	24 058,01 €
TOTAL H.T			946 490,50 €

Ainsi le montant des marchés s'élève à **946 490,50 € H.T soit 1 132 002,64 €T.T.C.**

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises retenues par la commission d'Appel d'Offres ;
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-23

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA
GARONNE A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE
EXECUTION DE LA CONVENTION DE MANDAT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2003 approuvant le schéma directeur d'aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne ainsi que les projets d'investissement pour la période 2003-2007 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 19 septembre 2005 confiant à la Sémateg en maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation de l'opération, et approuvant le programme de travaux se déclinant en 2 phases,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2005 concernant la 1^{ère} phase des travaux (construction de locaux pédagogiques, vestiaires-sanitaires et 4 chalets d'hébergement),

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes et que le montant global des marchés s'élève à 946 490,50 €HT soit 1 132 002, 64 €TTC :

Lot	Nature des Travaux	Attributaire	Offres de base (H.T)
1	Gros oeuvre	ETC	414 434,87 €
2	Isolation par l'extérieur Bardage bois	BDF	81 484,33 €
3	Couverture zinc	Fiche	126 537,70 €
4	Faux plafonds plâtrerie	Lagarrigue	68 724,38 €
5	Menuiseries aluminium	BSA	13 667,40 €
6	Menuiseries extérieures et menuiseries bois	BDF	95 479,00 €
7	Electricité chauffage VMC	Blasco	46 953,00 €
8	Plomberie sanitaire	Sotherm	35 461,23 €
9	Revêtements sols durs	Merz	39 690,58 €
10	Peintures	Pinto	24 058,01 €
TOTAL H.T			946 490,50 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les marchés correspondants et autorise, en corollaire, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,